



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRANCES (Suppléante) - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - PECH (Suppléant) - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2022/43

Objet : Economie : ZA Beauzelle - Achat d'un terrain pour l'extension de la zone d'activités

Monsieur le Président rappelle la réflexion menée pour le développement d'une zone d'activités sur le secteur ouest de la CCLPA, secteur actuellement déficitaire en terrains disponibles pour l'installation d'entreprises.

Un terrain appartenant à Monsieur GAYRAUD René sur la Commune de Damiatte d'une superficie de 5 ha, en continuité de la zone d'activités existante de Beauzelle présente toutes les caractéristiques nécessaires permettant un projet d'extension de la zone d'activités intercommunale existante.

Afin de pouvoir mener à terme ce projet, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de faire l'acquisition de ce terrain de 5 ha situé sur le secteur de Beauzelle à Damiatte, constitué de la parcelle section OD n°397 et d'une partie des parcelles section OD, n°395, 1179, 396, 389, 1440, appartenant à Monsieur René GAYRAUD domicilié 2 Place de Beauzelle 81220 Damiatte au prix de 1,80 € net/m², soit un montant total de 90 000 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de réaliser le projet d'extension de la ZA Beauzelle située sur la Commune de Damiatte afin de pouvoir répondre à des demandes d'installation d'entreprises,
- accepte pour ce faire l'achat d'un terrain de 5 ha situé sur le secteur de Beauzelle à Damiatte, constitué de la parcelle section OD n°397 et d'une partie des parcelles section OD, n°395, 1179, 396, 389, 1440, appartenant à Monsieur René GAYRAUD domicilié 2 Place de Beauzelle 81220 Damiatte au prix de 1,80 € net/m², soit un montant total de 90 000 € net,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié,
- dit que les crédits seront prévus au Budget 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdésignés.
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 17 mars 2022.



Le Président,
Thierry BARDOU

